



Décembre 2023



La lettre d'INITIATIV'RETRAITE ALSACE N°22

Chers amis adhérents,

L'année 2023 va s'achever « encore » avec une activité et une évolution dense.

Récapitulatif :

-Augmentation des effectifs avec 132 nouveaux adhérents (50 nouveaux + 82 en provenance de l'Amicale des retraités de la MSA Alsace – dépt. 68)

-3 nouveaux administrateurs dynamiques qui apportent une note de fraîcheur et de nouvelles idées au Conseil d'Administration

-Une Assemblée Générale en mars 2023 en présence de la Présidente Nationale Madame Marie Christine Chambe et de 120 adhérents présents, suivie d'un repas convivial. Pour 2024, l'Assemblée Générale se déroulera le 26 mars 2024 à la Maison de l'Agriculture à Schiltigheim, avec comme thème principal l'actualité en matière d'économie d'énergie avec France Rénov, notamment en matière de subventions, etc... Cette AG sera de nouveau suivie d'un repas convivial

-Une journée de convivialité au musée LALIQUÉ qui a tenu toutes ses promesses (voir en pages intérieures de la Lettre)

-La visite de tous nos partenaires en cours et des nouveaux comme « VACANCES BLEUES » qui devrait séduire des adhérents

-Des représentants d'Initiativ retraite Alsace présents dans de nombreux établissements de santé en RU (Représentant des Usagers) au CTS (Commission Territoriale de Santé) et « France assos santé », au CDCA (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie) avec 2 représentants, et ceci dans le souci de la défense des retraités, nos adhérents.

Pour 2024 à noter une augmentation substantielle de 8 à 12 % des tarifs de la Mutuelle Santé (MUTUALIA), qui est le propre de l'ensemble des acteurs de cette branche, du fait de l'inflation et du transfert d'une partie des remboursements obligatoires vers les Mutuelles (soins dentaires, optique, qui sont des secteurs toujours à budget important).

A noter également des augmentations de nos retraites :

-4,9 % à partir du 1^{er} novembre 2023 pour les retraites complémentaires AGIRC-ARRCO

-5,2 % pour les retraites de base à compter du 1^{er} janvier 2024 (à confirmer).

Nous suivons également les nombreux débats nationaux concernant les retraités en espérant des décisions (texte sur la fin de vie, 5^{ème} branche de la Sécu. relative à la prise en charge du grand âge, etc...)

Pour tout nouveau retraité, une nouvelle vie commence suite au passage d'actif à retraité. Il est donc important d'adhérer à une association de retraités dynamiques qui peut répondre aux interrogations et questions nouvelles qui se posent. D'où notre demande auprès des Organisations Professionnelle Agricole d'Alsace d'informer leurs futurs retraités de l'existence d'INITIATIV'RETRAITE ALSACE. D'avance, merci à eux.

Bien sûr, vous avez noté le changement de nom de notre association qui est passé de AROPA ALSACE à INTIATIV'RETRAITE ALSACE, dénomination plus visible et attractive, comme toutes les Associations faisant partie de la Fédération.

Les membres du Conseil d'Administration sont toujours à votre disposition. N'hésitez pas à contacter par téléphone, mail, Facebook, sans oublier de visiter le site internet qui est en cours d'amélioration.

JOYEUX NOËL et BONNE ANNEE 2024 – Santé et Bonheur

Raymond CLEMENT

PS : en 4^{ème} page de couverture nous publions un aperçu très pédagogique « Du champ à l'assiette des cultures alsaciennes ». Cette page réalisée par les FDSEA, sera suivie d'autres aperçus lors de la prochaine lettre d'INITIATIV'RETRAITE ALSACE ou sur notre site internet

Soyons fiers de la richesse de notre agriculture !



La réforme des Retraites

Bien que nous ne soyons plus visés par cette réforme, nous vous présentons les grandes lignes des principales mesures de la réforme des retraites en place avec effet du 1^{er} septembre 2023. Pour les retraités, la seule nouveauté consiste en une possibilité de cumul retraite et activité.

- 1) Report de l'âge d'accès à la retraite de 62 à 64 ans par relèvement progressif de 3 mois par année de naissance pour arriver à 64 ans pour les assurés nés en 1968
- 2) Allongement progressif à 43 années de la durée d'assurance nécessaire pour bénéficier de la retraite à taux plein, ou attendre l'âge de 67 ans. Des dispositions spécifiques restent en place pour les demandeurs présentant une carrière longue (début d'activité entre 16 et 21 ans)
- 3) Aménagement de l'entrée en jouissance de la retraite pour les assurés présentant une incapacité suite à accident du travail/maladie professionnelle, à un handicap ou à une invalidité ou inaptitude
- 4) Pour les assurés ayant cotisé 150 trimestres, possibilité de demander une retraite progressive à partir de 60 ans et 3 mois pour la génération 1961, avec une augmentation progressive de l'âge suivant la réforme, pour arriver à 62 ans pour la génération 1968 et au-delà
- 5) Pas de modification pour les pensions de réversion, sauf si le conjoint décédé n'était pas retraité et né après le 1^{er} septembre 1961 (prise en compte dans le calcul de la pension du nouveau nombre de trimestres requis dans le cadre de la réforme)
- 6) Concernant l'ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes Agées – anciennement FNS), la condition de résidence en France passe de 6 à 9 mois pour percevoir la prestation. Le seuil de recours sur succession est augmenté de 39 000 € à 100 000 € pour la métropole
- 7) Le cumul emploi retraite est autorisé : il permet au bénéficiaire d'une pension complète de reprendre ou poursuivre une activité en cumulant revenus professionnels et pension. Cette nouvelle activité pourra ouvrir de nouveaux droits à pension sous certaines conditions.

D'autres mesures modificatives ont été mises en place, ainsi qu'une majoration exceptionnelle de 100€ maximum pour les allocataires remplissant certaines conditions, notamment de nombre de trimestres cotisés et de plafond d'accès au minimum contributif.

Cette énumération des principales mesures ne présente que les grandes nouveautés de la réforme.

Pour toutes précisions, nous vous recommandons vivement de consulter le site Internet de la MSA Alsace ou de vous adresser à ses services.

IMPORTANT – A NOTER

ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons que la prochaine Assemblée Générale d'INITIATIV'RETRAITE ALSACE, destinée à approuver les activités et les comptes de l'année 2023, se déroulera le

Mardi 26 mars 2024

Dans les locaux de la Maison de l'Agriculture à Schiltigheim (67)
Elle débutera le matin à 9h30 et sera suivie d'un repas en commun pris sur place
Plus de précisions vous seront transmises en début d'année 2024

Départ du Conseil d'Administration de notre collègue Hubert MULLER



Pour des raisons personnelles, Hubert a décidé de quitter le Conseil d'Administration d'INITIATIV'RETRAITE ALSACE en cette fin d'année.

Hubert, membre fondateur et trésorier de l'association, a toujours apporté les idées et propositions en vue de faire avancer nos travaux

Nous lui souhaitons bonne suite et fidélité à INITIATIV'RETRAITE ALSACE.

En compagnie de HEITZ Jean-Paul (gauche)

Et de notre président CLEMENT Raymond



BAPST André Strasbourg le 25/09/2023
HECHINGER Jacqueline Niederhergheim le 30/09/2023
MATHIEU Jean de Rosheim le 05/09/2023
SCHNEIDER André Roeschwoog le 12/09/2023

BERNES Bernard Kintzheim le 07/12/2022
HEYDT TRIMBACH Hubert Ribeauvillé le 12/09/2023
ROUVELIN Marcel Hœnheim le 24/07/2023
WESSANG Etienne Ingersheim le 01/11/2023

Nos sincères condoléances aux familles en deuil.

Si vous avez connaissance du décès d'un adhérent, prière de nous le signaler.

Toutes modifications d'adresse postale et d'adresse mail sont à nous signaler SVP. Merci.

ATOUT AGE : association proposant des actions collectives gratuites de prévention de l'autonomie et de développement des relations sociales entre les retraités. N'hésitez pas à contacter MSA Services au 03.89.20.79.83

La Journée de Convivialité 2023

Le reportage de Dorette Tuchscherer



LES VOSGES DU NORD ET LALIQUE

Fin septembre, **une centaine d'adhérents INITIATIV'RETRAITE Alsace**

Haut et Bas-Rhinois confondus ont participé à notre sortie conviviale du 29 septembre qui s'est déroulée dans les Vosges du Nord. Elle a débuté par la visite du musée Lalique, un de ces endroits magiques, créé par **un maître du verre et du cristal, René Lalique**. Le nom de « Lalique », perle de l'industrie française du verre et du cristal, allie les traditions artisanales et artistiques à leur plus haut niveau.

Une visite de 2 heures menée par 4 guides très professionnels a fait découvrir à l'ensemble du groupe les réalisations et œuvres exceptionnelles de déclinaisons inimaginables du cristal, œuvres qui sont sans nul doute synonymes d'excellence.



Merci à l'équipe de Lalique pour un déroulement sans faute et très professionnel de cette visite. Un public conquis !

Un excellent déjeuner à l'hôtel Restaurant Muller à Niederbronn a ravi les papilles de nos participants et a suscité des bravos mérités.

Cette sortie a aussi permis à bon nombre de participants de découvrir cette région du nord de l'Alsace assez méconnue. Finalement, une journée touristique, culturelle et gastronomique bien remplie et toujours sous le signe d'une convivialité recherchée et très appréciée.

Au nom du conseil d'administration et de la commission animation de notre association je tiens à remercier les participants fidèles à nos sorties .

En espérant que ces sorties conviviales annuelles puissent attirer de nouveaux participants et en vous disant à l'année prochaine pour la prochaine journée de convivialité, je vous souhaite de passer de très heureuses fêtes de Noël et vous présente mes meilleurs vœux de Santé et de Bonheur pour 2024.

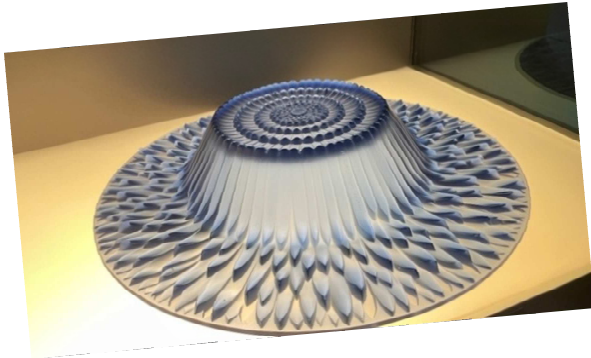
Dorette TUCHSCHERER



Visite du Musée René LALIQUE et Repas



Dorette,
Organisatrice
de la Sortie,
avec notre Président



Les 3 F de René LALIQUE

- La Femme
- La Faune
- La Flore



La tarification 2024 du contrat complémentaire santé FRANE contrat négocié avec notre partenaire MUTUALIA TERRITOIRES SOLIDAIRES

Au 30 septembre 2023 les résultats du contrat groupe FRANE sont corrects et permettent d'envisager des augmentations mesurées pour l'année 2024.

Aussi ne faut-il pas oublier les incontournables augmentations tels que l'ONDAM de 3,2%.

Les Tickets Modérateurs pour les soins dentaires, Les transports Sanitaires, la hausse des consultations des généralistes, la réforme des retraites et une nouvelle étape du 100 % santé (fauteuil roulant+perruque).....

A la prime Hors Taxe se rajoute la TSA (Taxe de solidarité Additionnelle).Comme en 2023 elle se chiffre à 6,27% du montant HT de la prime pour les ressortissants du régime agricole(Agri), et à 13,27% pour les autres.

REGIME GENERAL - FRANE 150% - TARIFS MENSUELS EN EUROS						
<i>Adhèrent et Conjoint</i>			<i>Enfant</i>			<i>Années</i>
HT	N-Agri	Agri	HT	N-Agri	Agri	
77,66	87,97	82,53	43,10	48,82	45,80	2024
71,07	80,5	75,53	36,51	41,35	38,8	2023
6,59 €	7,47 €	7,00 €	6,59 €	7,47 €	7,00 €	Augmentation
FRANE 300% - TARIFS MENSUELS EN EUROS						
<i>Adhèrent et Conjoint</i>			<i>Enfant</i>			<i>Années</i>
HT	N-Agri	Agri	HT	N-Agri	Agri	
127,63	144,57	135,64	62,70	71,02	66,63	2024
117,28	132,84	124,64	52,35	59,29	55,63	2023
10,35 €	11,73 €	11,00 €	10,35 €	11,73 €	11,00 €	Augmentation
REGIME LOCAL - FRANE 150% - TARIFS MENSUELS EN EUROS						
<i>Adhèrent et Conjoint</i>			<i>Enfant</i>			<i>Années</i>
HT	N-Agri	Agri	HT	N-Agri	Agri	
44,48	50,38	47,27	31,80	36,02	33,79	2024
37,89	42,91	40,26	25,21	28,55	26,79	2023
6,59 €	7,47 €	7,01 €	6,59 €	7,47 €	7,00 €	Augmentation
FRANE 300% - TARIFS MENSUELS EN EUROS						
<i>Adhèrent et Conjoint</i>			<i>Enfant</i>			<i>Années</i>
HT	N-Agri	Agri	HT	N-Agri	Agri	
79,63	90,20	84,63	41,61	47,13	44,22	2024
69,28	78,47	73,63	31,26	35,40	33,22	2023
10,35 €	11,73 €	11,00 €	10,35 €	11,73 €	11,00 €	Augmentation

La tarification du contrat INITIATIV'RETRAITE National est consultable sur le site Internet de MUTUALIA ou sur celui d'INITIATIV'RETRAITE ALSACE.

Fiche de bonnes pratiques MUTUALIA (à conserver)

Contrat FRANE/MUTUALIA

1) Suivi « commercial »

Les contacts commerciaux et conseils pour nos adhérents sont joignables du lundi au vendredi par téléphone au 03.89.80.22.22, aux bureaux de Colmar, Strasbourg et Horbourg Wihr (se faire préciser les jours d'ouverture).

Vous pouvez également passer par le site internet en tapant [mutualia alsace](https://www.mutualia-alsace.fr) dans votre moteur de recherche

IMPORTANT :

Pour modifier votre contrat, par exemple passage de la formule 150 à la formule 300, ou si vous demandez à passer d'un autre contrat MUTUALIA vers le contrat FRANE, ceci n'est possible que sur demande à Mutualia avant le 31 octobre de chaque année.

Par contre, vous pouvez bénéficier à tout moment du contrat FRANE dans les cas suivants :

- Vous n'aviez précédemment pas de couverture complémentaire maladie,
- Vous avez démissionné de votre organisme de couverture complémentaire santé (autre que Mutualia) en vue de bénéficier du contrat FRANE (voir les explications dans notre article page 5 de la Lettre n° 16 de décembre 2020),
- votre situation professionnelle change par le passage d'actif à retraité par rupture conventionnelle : vous pouvez bénéficier du contrat FRANE à partir de cette date.

Précisions importantes : L'ensemble des informations citées ci-dessus sont valables également pour le **contrat MUTUALIA/INITIATIV'Retraite (anciennement FNAROPA)**

Merci de prendre en compte ces informations qui ne peuvent qu'améliorer vos relations avec MUTUALIA et l'AROPA ALSACE

2) Suivi « Gestion »

Le Service Relations Adhérents au 03.89.80.22.22 est disponible pour avoir des informations sur les garanties, demander une prise en charge optique, dentaire, hospitalisation, etc... en lien avec l'organisme gestionnaire, la MSA d'Alsace

Par ailleurs, pour les renseignements sur les factures ou devis ainsi que pour les explications sur les remboursements, vous pouvez contacter la plateforme santé de la MSA d'Alsace au 03.89.20.78.37, ou par mail : gpcd.blf@alsace.msa.fr (Attention : indiquer MUTUALIA en objet du mail)

Uniquement pour les affiliés à la MSA, vous pouvez envoyer vos devis, vos factures et autres documents de changement de situation via votre Espace Privé de la MSA. **Ne les adressez pas à INITIATIV'RETRAITE ALSACE car cela ne ferait que rallonger les délais.**

Pour les factures et devis envoyés par courrier, il faut les adresser à l'adresse indiquée sur votre carte de tiers payant :
Mutualité Sociale Agricole

A l'attention de la GPCD ALSACE

9 rue de Guebwiller

68023 Colmar Cedex

*****/

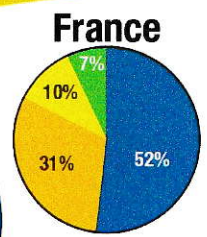
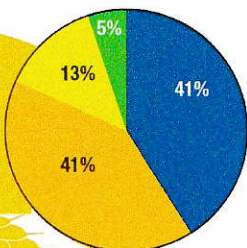
IMPORTANT :

Un bulletin d'adhésion « nouvelle formule » est joint pour information à cet envoi Il peut être destiné à vos collègues, voisins et amis qui ne sont pas encore adhérent à notre association. Vous-même, en tant que membre, **vous ne l'avez pas à nous le retourner**, bien que le nom à été modifié. Un nouveau flyer de présentation est également présent dans cet envoi

Les cultures alsaciennes : du champ à l'assiette !



La répartition des terres en Alsace



■ Surface agricole
■ Bois et forêts
■ Sol artificialisés
■ Autres

? Le saviez-vous ?
TERRES AGRICOLES
L'Alsace perd chaque jour, l'équivalent de deux terrains de foot à cause de l'urbanisation !

Les grandes cultures alsaciennes

Maïs
135 100 hectares
57% transformé en Alsace

Maïs pour les vaches
15 100 ha

Maïs pour les hommes
120 000 ha

Blé dur
900 ha
100% transformé en Alsace
1 ha de blé dur = 7 700 paquets de pâtes

Blé tendre
49 100 hectares
50% transformé en Alsace
1 ha de blé tendre = 25 000 baguettes = 5,5 t de farine

Orge
5 400 hectares
95% transformé dans la vallée rhénane
1 ha d'orge = 140 000 bières de 25 cl

Betterave
5 400 hectares
100% transformé en Alsace
1 ha de betterave = 2 600 000 cubes de sucre

Vignes
16 123 hectares
1 ha de vigne = 8 600 bouteilles

Colza
5 400 hectares
100% transformé dans la vallée rhénane
1 ha de colza = 500 l d'huile alimentaire + 1 000 l d'huile destinée au biodiesel + 1 900 kg de tourteau pour l'alimentation animale

Soja
6 200 hectares
100% transformé en Alsace
1 ha de soja = 216 000 tonnes de boisson végétale